

SYNTHESE

Sous la Présidence de Georges BORDAT

I- Les réseaux

1- Distribution d'électricité

- **Point sur les travaux en cours :**
- **Présentation de la programmation des travaux 2018 :**

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement : 329 000 €

Fils nus : 164 572 €

Renforcement : 414 555 €

Détail par commune sur le tableau joint.

- **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

2- Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

3- Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes)

II- Transition énergétique

1- PCAET

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

En 2017, des bornes ont été installées à:

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoïn et Verdun sur le Doubs.

En 2018 sont prévues:

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

III- Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWH, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1^{er} janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

IV- Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

V- 71^{ème} anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

26 avril 2018 de 9h à 17h Au Parc des Expositions de Mâcon

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

N° Dem.

Nature des travaux

Etat avancement

Date avancement

Inscr. / Eng.
TTC**Environnement**

ENVIRONNEMENT SYDESL (09)						329 000 €
La Guiche	231059	BTS P. CHAMP DE FOIRE (route du Rousset) ENV	(vide)	(vide)	(vide)	84 000 €
Palinges	340142	BTS P. PALINGES (rue du 11 novembre et du 8 mai) ENV	(vide)	(vide)	(vide)	145 000 €
ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)						35 000 €
L'Hôpital-le-Mercier	233047	HTAS + PRCS LE CHATEAU 100 KVA	(vide)	(vide)	(vide)	35 000 €
FACE C (02)						65 000 €
Saint-Yan	491119	BTS P. LA TUILERIE ET CHAMP JOANNIN (route de Poisson) ENV	2 - Art. 2 diffusé	26/01/2018		65 000 €
Fils nus						
FACE S' (04)						79 376 €
Lugny-lès-Charolles	268042	BTS P. ORCILLY SUD (ENV)	(vide)	(vide)	(vide)	70 000 €
Verosvres	571057	BT P. LES BRUYERES (S)	3 - Devis travaux reçu	08/02/2016		9 376 €
FACE S (17)						85 197 €
Martigny-le-Comte	285086	BT P. CHAMP RAQUIN (antenne Les Brosses) S	1 - Etude commandée	07/09/2017		35 000 €
Poisson						20 197 €
	354069	BT P MOQUETS (S)	3 - Devis travaux reçu	08/02/2016		20 197 €
Saint-Léger-lès-Paray						30 000 €
	439027	BT P. Bourg (antenne La Tour) S	2 - Art. 2 diffusé	11/01/2018		30 000 €
Renforcement						
FACE AB (03)						218 555 €
Saint-Bonnet-de-Joux	394074	recentrage P. CROZE (PRCS 100 Kva)	3 - Devis travaux reçu	08/09/2016		74 385 €
Verosvres	571036	BTS P. Lavau (+remp H61 50 par 100kva)	3 - Devis travaux reçu	29/03/2017		144 170 €
RENFORCEMENTS (06)						196 000 €
Beaubery	025037	BT P. La Terre du Poirier	(vide)	(vide)	(vide)	42 000 €
Verosvres	571060	PSSA LES BRUYERES	(vide)	(vide)	(vide)	60 000 €
Vitry-en-Charollais	588090	PSSB "Pâquier des Boeufs"	1 - Etude commandée	07/06/2017		55 000 €
Volosvres	590054	BT P. LES CADOLLES	1 - Etude commandée	16/06/2016		39 000 €
Total général						908 128 €

Règlement d'intervention – Eclairage Public

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHE TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien 15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
	Pour aménagement	100 % SYDESL		
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL 50 % commune		
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes	100 % SYDESL		
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)	70 % SYDESL 30 % commune	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes	
	Mise en place de variateurs de tension	70 % SYDESL 30 % commune		
	Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)	Contribution annuelle restant à la charge de la commune :	==> Renouvellement systématique	
		9 € par luminaire "récent"	==> Exploitation, entretien et maintenance	
		20 € par luminaire énergivore		
	Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié
		Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL	
30 % commune				
Aléas climatique		100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes	100% Commune			
réglage d'horloge	100% Commune			